



MAIRIE DE SOTTA
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

Arrêté N° MA-ARR-2025-016

13 juin 2025

OBJET : Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade.

Le Maire,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
Vu la délibération en date du 17.12.2021 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 08.12.2024,
Vu l'arrêté n°MA-AR-2024-014 en date du 04.04.2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du Comité Social Territorial en date du 27.03.2024,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit :

ORDRE	NOM ET PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET
1	MORALES Corinne	adjoint technique principal 2ème classe	01.07.2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site internet de la commune de sotta ;
- transmis au président du centre de gestion.



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.